

Newsletter N°35

Chers Tignetanes et Tignetans,

Je vous informe que dans un contexte de tensions importantes sur la ressource en eau, le bassin de la Siagne est classé au stade d'**ALERTE RENFORCEE** par la préfecture.

Il est indispensable dès à présent de limiter vos consommations d'eau au strict nécessaire.



canal belletrud Régie des Eaux
Pays de Grasse

En situation d'alerte renforcée

(Cabris, Escagnolles, Le Tignet, Peymeindade, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Spéracèdes)

 <p>Arrosage des espaces verts</p> <p>⊗ Interdit</p>	 <p>Lavage de véhicules</p> <p>⊗ Interdit</p>	 <p>Lavage de véhicules En station économe</p> <p>⊙ Autorisé</p>
 <p>Lavage de voirie et terrasses</p> <p>⊗ Interdit</p>	 <p>remplissage de piscine</p> <p>⊗ Interdit</p>	 <p>Fontaines en circuit fermé</p> <p>⊙ Autorisé</p>
 <p>Fontaines en circuit ouvert</p> <p>⊗ Interdit</p>	 <p>Arrosage des jardins potagers</p> <p>⌚ Autorisé de 19h à 9h</p>	 <p>Arrosage des terrains de sport</p> <p>⌚ Autorisé de 19h à 9h</p>

La municipalité et la régie des eaux vous en remercie

Je vous informe aussi que Météo-France maintient la vigilance météorologique orange "alerte canicule" pour les Alpes-Maritimes.



Le **plan départemental de gestion sanitaire des vagues de chaleur**, mis à jour le 15 juin 2022, reste activé jusqu'à la fin de l'épisode.

J'ai la nécessité de porter une attention particulière **aux publics fragiles et vulnérables** (personnes sans abris, travailleurs en extérieur, population en habitats mal isolés, sportifs notamment de plein air, jeunes enfants, les centres de loisirs).

J'ai mis à la disposition du CCAS et des personnes vulnérables, la salle du Conseil municipal qui est climatisée, chaque jour à l'exception du mercredi, de 14h à 16h30.

L'équipe de bénévoles est très présente et des appels très fréquents sont assurés.

De plus, concernant les demandes d'aménagements horaires pour les chantiers de BTP, il est demandé une souplesse dans l'examen des demandes de dérogation qui émaneraient des entreprises.

Les organisateurs de manifestation de plein air de diverses natures (festives, sportives, culturelles....) doivent veiller à mettre en œuvre les mesures appropriées.

Nous vous rappelons qu'un numéro vert national est mis à disposition des populations de 8h00 à 19h00 en période de canicule **0800 06 66 66**

Prenez soin de vous

Le Maire,

Claude Serra

